

**MAIRIE**  
**de**  
SAINTE-CROIX

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015**

7 conseillers sont présents

Une discussion a lieu avant la séance pour déterminer la zone constructible pour la carte communale.  
Nous devons obligatoirement choisir entre le projet 1 : le long de la route, à droite, vers Quint et le projet 2 : le long de la route, à gauche, vers le pont de Sure.

Projet 1 : 2 pour (Stéphane Archinard et Nadine Monge)

Projet 2 : 3 pour (Josiane Brocaud, Roger Friderich et Claude Poncet)

2 abstentions (Thomas Achard et Maryvonne Colao)

Début de séance à 20 h

Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

**\* Délibération pour caisse de l'école pour le fonctionnement annuel**

Il y a 6 enfants de Ste-Croix, la commune donnera 70 € / enfant soit 420 € pour l'année.

Il sera en plus organisé par l'école des activités pour augmenter cette caisse.

**7 VOIX pour**

**\* Délibération pour convention école pour frais de fonctionnement avec Vachères**

Une convention Ste-Croix / Vachères sera signée sur le modèle de la convention existante Ste-Croix / Pontaix

**7 VOIX pour**

**\* Délibération pour travaux Liotard impasse des Ursulines (drainage eaux pluviales)**

L'eau coule sur la dalle de l'accès handicapés devant la nouvelle mairie. Un caniveau est à faire pour le drainage et la récupération pour un montant TTC de 6454,20 €

**6 VOIX pour 1 abstention (Thomas Achard)**

Rappel : réunion de chantier les lundis à 14 h

**\* Délibération pour travaux Liotard mur de l'impasse**

La démolition du mur d'entrée de l'impasse a coûté TTC : 3699 €

**7 VOIX pour**

**\* Délibération pour les n° parcelles de Jean-Paul ARBOT**

JP Arbot cède les parcelles A 678 pour 1 a 55 ca et A 681 pour 0,76 a soit un total de 2 a 31ca et la commune cède la parcelle A 672 pour 0,78 a et 250 €

**7 VOIX pour**

### **\* Délibération pour CCD nouvel accord**

Suite à la démission du Conseil Municipal de la commune de Pennes le Sec du 6 novembre, nous devons voter la recomposition du Conseil Communautaire :

- 1) droit commun avec 22 délégués pour Die : **0 VOIX pour**
- 2) accord CCD avec 17 délégués pour Die : **7 VOIX pour**

### **\* Informations et questions diverses :**

- Tour des élections : le 6 et 13 décembre. Chacun s'inscrit pour 3 heures de présence.
- Signalétique publicitaire : les communes de la vallée de Quint ne s'impliquent pas de manière prioritaire dans ce sujet. St-Julien a voté pour mais ne se mobilise pas beaucoup. Ste-Croix ne se lancera pas seul dans ce projet et attend donc la prochaine réunion de la CCD pour la mutualisation des panneaux.
- Eglise : le nettoyage a été fait. Nadine Monge en remercie les personnes qui se sont mobilisées. Claude Poncet rappelle qu'il ne s'agit pas d'employer des produits nocifs à la bonne conservation des peintures murales et se renseignera auprès de Mr Planchon et des Services Techniques de la ville quant à la technique du nettoyage des sols avec de la cire. Il faut également vérifier l'état du toit : un tarif de 1500 € est demandé par un architecte habilité à faire l'estimation des travaux et qui pourrait permettre d'avoir des subventions au niveau du département. Si tel est le cas, un dossier sera rapidement déposé.  
Le Conservateur du musée de Die veut que le Conservateur Départemental nous contacte.  
Nous allons remettre les clefs à Mr Leclercq pour replacer les objets et rouvrir l'église au public.
- Assainissement : les travaux ont commencé.  
Devons nous prévoir un branchement supplémentaire pour les wc extérieurs ? Une idée est à creuser : supprimer ce wc extérieur et en prévoir un dans l'ancienne chaufferie.  
La loi prévoit un branchement par appartement et non par maison. Il sera possible de demander à la perception d'échelonner le paiement en cas de difficultés financières, aucune dérogation n'est possible.  
Le budget pour l'assainissement n'est pas extensible, il n'est donc pas possible d'ajouter des travaux non prévus au projet initial.
- Marine, en mission de Service Civique a commencé ses visites chez les habitants. Elle est discrète et efficace. Sa présence dans le village n'empêche pas une communication directe avec les élus. Elle est là pour recueillir les propositions et les questions et pour faciliter les liens.
- Rappel de l'adresse du site : [www.ste-croix-en-diois.fr](http://www.ste-croix-en-diois.fr)

Séance levée à 22 h 15.